GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *LYON*

Folio : 124/149

Date : 21/07/2008

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/016096**
n°de gestion : **2007B05340**
n°SIREN : **381 002 625 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/07/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BOURSON INVESTMENTS - société par actions simplifiée

51 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal de décision du dirigeant social (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

BOURSON INVESTMENTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.113 €
Siège social : 51 rue Pierre Bonnaud 69003 LYON
Siren 381 002 625 – RCS LYON

DECISION DU PRESIDENT
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2007

Le soussigné

Renaud BOURSON
Demeurant : 51, rue Pierre Bonnaud – 69003 LYON

Agissant en qualité de Président de la société BOURSON INVESTMENTS

A pris les décisions suivantes, selon l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un Directeur Général
- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle que lorsque la société était sous la forme anonyme, Madame Delphine DROSSAERT était Directeur Général de la société et que lors de la transformation en SAS en date du 29 juin 2007 il a été omis de la reconduire dans ses fonctions, alors qu'elle continuait à exercer cette fonction auprès du Président.

Il décide donc de re-nommer

Madame Delphine DROSSAERT,
demeurant 135 bis rue Lebourblanc - 78590 NOISY LE ROI,
Née le 26/04/1969 à Lyon (69).

en qualité de Directeur Général, pour la même durée que son propre mandat, soit 6 ans.

Il fixe ses pouvoirs tels que définis à l'article 16 des statuts.

Le Directeur Général ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat. Cependant, ses frais de déplacement et de représentation lui seront remboursés sur justificatifs.

LE PRESIDENT

